



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans, commerçants et industriels : montant des pensions

Question écrite n° 58377

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des veuves d'artisans et de commerçants. De nombreux conjoints ont travaillé aux côtés de leur mari, sans être déclarés aux organismes sociaux, mais ont, toutefois, contribué à la bonne marche de l'entreprise. Ces épouses sont confrontées, à l'heure de la retraite, à une situation financière très difficile car, après une vie passée à effectuer, pour la plupart d'entre elles, des tâches administratives pour aider leur mari et à élever leurs enfants, leurs revenus sont très insuffisants. C'est pourquoi, il lui demande les mesures envisagées afin de remédier à ces situations de précarité des conjoints d'artisans et commerçants.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58377

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1861